

Réservation confirmée ? Pensez-vous qu'un imprévu puisse survenir ? Tout est possible ! Pensez à vous assurer

Pour seulement 4% du montant de votre location dont un minimum de prime de 15 €, Clévacances en association avec son partenaire TRUSTIWAY et la compagnie MUTUAIDE Assistance propose Trusti Voyage, une assurance annulation-interruption sur mesure.

La solution idéale pour garantir vos acomptes ; le solde restant légalement dû au propriétaire, et vous couvrir en cas de dégradations involontaires lors de votre séjour.

Pourquoi souscrire une assurance ? Afin d'éviter toute mauvaise surprise, il est essentiel d'être assuré lorsque vous partez en villégiature. Sinon, en cas d'annulation avant votre départ (pour maladie y compris la Covid-19, accident, décès d'un des participants au voyage ou d'un membre de votre famille), vous risquez fort de perdre l'intégralité de l'acompte versé à la réservation de la location*.

Avec Trusti Voyage, vous êtes aussi protégé sur votre lieu de villégiature :

- Si vous ou un des participants devez interrompre le séjour pour des raisons garanties au contrat Trusti voyage, les frais de séjours déjà réglés et non utilisés vous seront remboursés.
- Si vous ou un des participants causez accidentellement un incendie, un dégât des eaux, une explosion ou un dommage aux biens mobiliers du propriétaire. Votre responsabilité civile locative est couverte.
- Souscrire l'assurance Trusti Voyage pour seulement 4 % du montant de votre location dont un minimum de prime de 15€, c'est la garantie d'être 100% assuré, 100% satisfait.

*Selon conditions et garanties. Consultez nos conditions générales sur <https://assurance.clevacances.com>

Un tarif attractif

Montant total de la location (hors services, hors assurance)	Prix assurance (4% du montant total de la location, minimum 15€)
300€	15€
800€	32€
1000€	40€
1500€	60€

Exemples de cas garantis

→Vous vous êtes fait cambrioler 1 semaine avant votre départ. Vous ne pouvez pas partir en vacances et devez annuler votre réservation.

→Votre mère vient de se casser le col du fémur, vous devez rester auprès d'elle pour vous en occuper.

→Vous avez loué 2 semaines de vacances avec votre conjoint, vous vous séparez 1 mois avant de partir.

→Votre enfant attrape une grippe avant votre départ.

→Vous êtes cas contact.

→Votre belle-soeur est touchée par la COVID-19.

Comment souscrire ?

Rendez-vous sur Clévacances.com / onglet Assurance en haut de la page d'accueil. Vous serez alors redirigé vers le site dédié : <https://assurance.clevacances.com>

Le délai de souscription :

Une fois que vous avez confirmé votre réservation, vous disposez de 10 jours pour souscrire à l'assurance annulation. Passé ce délai, vous pouvez encore souscrire à l'assurance mais vous ne bénéficierez de toutes les garanties qu'après l'application d'un délai de carence de 7 jours après le paiement de votre prime d'assurance. En cas de location de dernière minute, vous avez jusqu'à 2 jours avant le début du séjour pour vous assurer.

Pour tout renseignement :  07 56 92 83 82 / 07 56 99 91 12 -  contact@trustiway.com